

AVIS DE LA MAIRIE

à l'attention des habitants des quartiers situés en ZONE INONDABLE

→ À retourner complété et signé pour le 17/12/2018 ←

La Ville de Guingamp dispose d'une plateforme d'appel via la société Cedralis permettant de vous contacter lors d'un risque d'inondation.

Vous devez remplir la fiche de renseignements ci-dessous et la déposer en mairie, soit par voie électronique, soit par voie postale ou directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Ville de Guingamp – Pôle Technique, Urbanisme, Affaires Foncières

1 place du Champ au Roy

CS 50543

22205 GUINGAMP cedex

services.techniques@ville-guingamp.com

→ **ATTENTION : Toutes les données que vous nous avez communiquées précédemment seront supprimées.**

Si en cours d'année, vous déménagez ou changez de numéro de téléphone, je vous remercie de nous en informer.

Dès que la Ville de Guingamp juge opportun de lancer une campagne d'alerte, les personnes inscrites sont averties par appel vocal. Elles sont informées du seuil d'alerte (niveau 1, 2 ou 3), et sont, ensuite, informées de l'évolution.

Vous remerciant de votre coopération,

Le Maire,
Philippe Le Goff

FICHER D'ALERTE – ANNONCE DE CRUES

Je soussigné

Nom	
Prénom	
Adresse	

Je réside dans la commune et j'autorise la commune à me téléphoner lors d'un risque d'inondation.

1 ^{er} numéro appelé	
2 ^{ème} numéro appelé	

Autres remarques, commentaires et suggestions :

.....
.....
.....

Fait à le

(Signature)

La Ville de Guingamp s'engage à utiliser ces informations uniquement dans le cadre du traitement de votre demande. Les informations personnelles qui vous concernent ne seront en aucun cas divulguées à des tiers.

Les données collectées sont traitées par Cedralis qui s'engage pour le compte de votre Mairie à offrir aux personnes concernées le droit d'accès, de rectification ou de suppression prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, conformément à la déclaration effectuée auprès de la CNIL pour la constitution de tels fichiers.

Cedralis s'engage pour le compte de votre Mairie à ne faire aucune autre utilisation de ce fichier, et s'interdit de le communiquer à un tiers que ce soit à titre payant ou gratuit.